

C H A M P A G N E - S U R - L O U E



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021 A 20H00

Présents : M-Christine PAILLOT, J-Baptiste VOINOT, J-Noël COTE, Sylviane BERNISSON, Agnès CAILLET, Jacques GASNER, Pascal GRABY, Michel HUGOT, Gaël LACROIX, Dominique MARTEAU,

Absente - Excusée : Maryline COLMAGNE

Secrétaire de séance : Jean-Noël COTE

Ouverture de la Séance à 20h 02

1 DECISION MODIFICATIVE

Le maire explique que le trésorier a demandé de procéder à des mouvements de crédit permettant un ajustement de crédit en fonctionnement et en investissement pour les écritures d'intérêts d'emprunt pour 400 € ; et l'intégration des dépenses d'études d'architecte réalisées en 2017, lors de l'initiation du projet Eglise, pour un montant de 4 700 €.

De fait, l'intégration du coût des études passées en "**Immos Incorporelles**" au **Chapitre 20** en dépenses d'investissement s'élevant à **4 700 €**

S'intégreront au **chapitre 21 des Immos corporelles** et constitueront une recette (FCTVA 16,404 % de 4 700 € d'investissement. en 2022.)

Mouvement de crédit

| | | |
|-----------------|-------|----------|
| DF 66111 | + 400 | |
| DF 023 | - 400 | |
| ID 1641 + 1 130 | | IR - 400 |
| ID 2031 - 1 530 | | |

Mouvement pour écriture d'ordre :

| | | | |
|--------------|---------|-------------|---------|
| ID 2188 | - 4 700 | IR 1641 | - 4 700 |
| ID 041 21318 | + 4 700 | IR 041 2031 | + 4 700 |

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les réajustements de crédits demandés par le trésorier.

2 TRANSFERT DE COMPETENCE « MOBILITES » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Visionnage d'un document Power Point reprenant les principales étapes de la Loi d'Orientation des Mobilités, permettant aux membres du conseil de se positionner sur la procédure de transfert de la compétence Organisation Mobilités à la CCVA.

En date du 22 mars 2021, par délibération, le Conseil Communautaire a validé la procédure de transfert de la compétence Organisation de Mobilités à la Communauté de Communes du Val d'Amour.

Pour que la prise de compétence soit effective, les conseils municipaux doivent se prononcer dans les 3 mois, en émettant un avis favorable à la procédure de transfert de compétence Organisation Mobilités à la COMCOM.

Ainsi, après délibération, les membres du conseil ont émis, à l'unanimité, un avis favorable à ce transfert de compétence Loi d'Orientation sur les Mobilités.

3 MODALITES DE FINANCEMENT EGLISE

Le maire informe les Membres du Conseil que le préfet du Jura a accordé à la commune, vu le dossier de subvention, déposé dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSI-FNADT 2021, relative aux travaux de réfection et mise aux normes des installations électriques de l'Eglise, un montant de 52 140 €.

Pour rappel, le montant total de l'opération est de 173 795 € HT.

L'assiette éligible sur laquelle s'applique le taux de subvention est de 118 500€ HT et correspond au lot Couverture Charpente.

Le montant maximum de la subvention de l'état est de 52 140 € correspondant à un taux d'aide de 44% de la dépense prévisionnelle subventionnable, sans que le taux maximum cumulé d'aides publiques ne puisse dépasser 80% du montant total de l'opération.

Vous trouverez ci-dessous, le plan de financement réactualisé :

| FINANCEURS | Montant | Taux par rapport au coût de l'opération |
|--------------------------------------|-----------|---|
| ETAT / DSIL | 52 140 € | 30 % |
| Conseil Départemental 39 / DST | 34 300 € | 19,74 % |
| Conseil Régional + autres Financeurs | 17 100 € | 9,84 % |
| Autofinancement | 70 255 € | 40,42 % |
| Total de l'Opération | 173 795 € | 100 % |

Considérant les éléments énoncés ci-dessus, les membres du conseil municipal, sous réserve d'obtention des aides et subventions demandées :

- *Approuvent à l'unanimité le plan de financement proposé*
- *Autorisent le maire à signer les documents afférents à ce dossier.*

4 DEMANDE DE SUBVENTION CAMPING

Comme nous l'avons annoncé lors de la réunion du conseil municipal de janvier dernier, un état des lieux de l'existant camping a été réalisé permettant d'effectuer, avant son ouverture les mises en conformité des équipements techniques et de sécurité des structures.

Dans le même temps, le réaménagement Aire de Jeux a été réfléchi, puis validé et son installation effective aura lieu fin de semaine 22.

Cet espace détente, accessible non seulement aux enfants du village, mais aussi à ceux des campeurs et même des randonneurs, complète l'offre touristique-camping local.

Plan de financement correspondant :

| DEPENSES HT | ENTREPRISE | COUT HT | COUT TTC |
|---|------------------|-----------------|--------------------|
| Remplacement chauffe-eau gaz | NAVARRÉ MARECHAL | 2 594 € | 3 113,22 € |
| Siège douche PMR | NAVARRÉ MARECHAL | 244 € | 292,52 € |
| Vérification Normes Electriques | SOCOTEC | 300€ | 360 € |
| Disjoncteurs | TEREVA | 1 133 € | 1 359,24 € |
| Matériaux électriques | TEREVA | 614 € | 736,54 € |
| Extincteurs | CASI | 139 € | 166, 58 € |
| Clôtures | MOINE | 22 € | 26,26 € |
| Terrassement Camping | GIGARD | 1 958 € | 2 349,12 € |
| Aménagement Aire de Jeux juxtant le camping | PROLUDIC | 8 131 € | 9 757,42 € |
| TOTAL DEPENSES | | 15 134 € | 18 160,90 € |

| FINANCEURS SOLLICITES | TAUX | COUT HT |
|--------------------------------|------|---------|
| ETAT au titre de la DETR | 30 % | 4 540 € |
| REGION / ENVI | 30 % | 4 540 € |
| DEPARTEMENT au titre de la DST | 20 % | 3 027 € |
| Reste à charge Commune | 20 % | 3 027 € |

Considérant les éléments énoncés ci-dessus, sous réserve d'obtention des aides et subventions demandées, après délibération, les membres du conseil municipal :

- Approuvent le projet de réhabilitation du Camping et son aire de jeux
- Autorisent le maire à signer les documents afférents à ce dossier
- Sollicitent les demandes de subventions

5 RAPPORT D'ACTIVITE CCVA 2020

Présentation aux membres du conseil des informations et prises de décision sur les actions menées par la Communauté de Communes du Val d'Amour, au cours de l'année 2020. Un exemplaire du rapport ayant été transmis en amont, aux conseillers par voie électronique, chacun a pu en prendre connaissance.

Il s'agit d'un vaste tour d'horizon portant essentiellement sur les données en matière de :

- **Territoire** : densité de population, emploi et secteur d'activité, Economie, Environnement et cadre de vie, (études sur la Loue, Zones humides)
- **La gouvernance**, organisation des conseils communautaires, des réunions de bureau et les commissions
- Point sur les **Compétences et ressources RH**, Pilotage et Organisation
- **Finances et budget** (missions et actions marquantes)
- **Communication** et refonte de la politique de communication de la CC
- **L'Urbanisme** – Prescription révision allégée N° du PLUI
- **Développement Economique** : création de guichet d'entreprises
- **Développement culturel** : médiathèques, espaces culturels (sous le signe de la COVID 19)
- Déploiement du numérique
- **Enfance et Jeunesse** : relais assistants maternels, micro-crèche, lieu d'accueil enfants Parents (Paren'thèse (LAEP), accueil de loisirs
- **Mobilités** : la collectivité s'engage dans les mobilités durables (voies douces, pôle multimodal de Mouchard)
- **Services à la population** : espace France Services du Val d'Amour
- **Assainissement et eau potable** : travaux pour amélioration des rendements
- **Développement touristique** : renforcer l'attractivité du territoire. Le tourisme (marchés festifs, balades nature, patrimoine rural, journée de la randonnée
- **Patrimoine** : une autre source de mutualisation des moyens : vente de la base de loisirs d'Ounans à la Société Val Nature, locataire du bien ; construction groupe scolaire de Chamblay
- Opération OPAH se poursuit sur le Val d'Amour
- **Environnement** : Gestion des milieux aquatiques et zones humides en collaboration avec le Syndicat Mixte Doubs Loue
- Les **Ordures Ménagères**

Après discussion ouverte sur les différents thèmes, les nouveautés et les évolutions le conseil municipal, approuve, le rapport d'activité à l'unanimité.

6 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

6.1 – PREPARATION BUREAU DES ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Les membres du conseil se sont inscrits pour la constitution des bureaux de vote pour les journées des 20 et 27 juin 2021. Les listes ne sont pas définitivement arrêtées et devront sans doute être complétées. Le bureau de vote sera déplacé en salle des fêtes, la configuration de l'espace avec fléchage répondra au protocole sanitaire imposé par les circonstances actuelles de pandémie et sera organisé pour les 2 élections.

6.2 - PROPOSITION D'ATELIERS D'ARTISTES

En parallèle au projet mené depuis quelques années, à savoir l'exposition des artistes locaux dans les 2 Espaces Culturels de :

- Mont-sous-Vaudrey
- Et Bel Air

La CCVA propose de constituer des Ateliers d'Artistes Locaux Itinérants sur certaines communes du Val d'Amour. Tout naturellement, a pensé à la commune de Champagne-sur-Loue, en raison de son cadre et surtout le fait que l'une des artistes soit Emmanuelle MINARY, habitante du village.

Un atelier s'organiserait sur une partie de l'Après-Midi, à un endroit défini et en présence de 5 artistes proposant chacun des activités distinctes (peinture, dessin photo, ...) ouvertes à tous publics.

Proposition du **vendredi 30 juillet 2021** reste à valider.

6.3 – MONTAGE DU CHAPITEAU DU COMITE DES FETES

Evocation du **samedi 29 mai 2021** à partir de **8h 30** reste à valider avec les membres du Comité.

6.4 – INSTALLATION AIRE DE JEUX

Montage est prévu **samedi 05 juin 2021** à partir de **8h 30**

6.5 – REUNION PUBLIQUE

Compte-tenu de la stratégie de réouverture, conditionnée à la situation sanitaire dans chaque département, à partir du 9 juin 2021 : les contraintes sanitaires allégées et le couvre-feu à 23 h :

La réunion publique initialement prévue en janvier puis en mars est à nouveau programmée le **vendredi 11 juin 2021 à 18h 30**, sous le chapiteau. Cet échange avec les habitants présents sera suivi d'un moment de convivialité.

Les modalités et le contenu de la réunion vous seront communiqués ultérieurement par affichage et une invitation sera déposée dans chaque boîte aux lettres.

La séance est levée à 21h 15

Le Maire
Marie-Christine PAILLOT

